

Le Directeur général

Lille, le 16 octobre 2020

Monsieur le Préfet,

Par courriel en date du 16 octobre, vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé sur les mesures que vous envisagez de prendre dans le cadre de la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire.

L'épidémie de COVID-19 progresse fortement tant sur l'ensemble du pays que dans la région des Hauts-de-France. Les taux d'incidence régional et départementaux continuent d'augmenter. Ainsi, le taux d'incidence régional est passé de 138,3 à 272,5 cas / 100 000 habitants entre le 2 octobre et le 16 octobre.

Le R-effectif, est en nette progression cette semaine à 1,38 contre 1,06 la semaine dernière.

Dans l'Aisne, l'incidence s'établit aujourd'hui à 126 cas/100 000 habitants. Ce taux d'incidence chez les personnes de plus de 65 ans est également en forte progression à 99/100 000 habitants.

Le taux de positivité aux tests PCR a continué d'augmenter fortement cette semaine à 10,5% dans le département contre 9,6% en semaine 41 et 6,4% en semaine 40. Le taux de recours aux urgences pour Covid-19 était en hausse de 50 % en semaine 41 comparativement à la semaine précédente et les réanimations présentent un taux de saturation dépassant 90%.

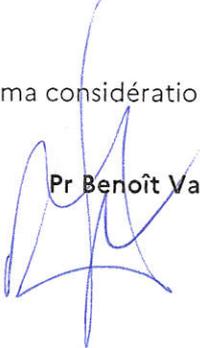
L'ensemble des EPCI comportant des communes de plus de 10 000 habitants présente des incidences supérieures à 50 / 100 000. De plus, la circulation du virus s'intensifie avec la densité de population, qu'elle soit liée aux zones d'habitat ou aux zones attirant du public quelle qu'en soit l'origine.

Le département de l'Aisne est passé en vulnérabilité « élevée » le 13 octobre, il était en vulnérabilité « modérée » depuis le 15 septembre. L'ensemble des indicateurs est en forte augmentation pour le département de l'Aisne.

Monsieur Ziad KHOURY
Préfet de l'Aisne
2, rue Paul Doumer
02100 Laon

Aussi, les mesures que vous envisagez de prendre dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire répondent strictement aux risques sanitaires encourus et sont appropriées aux circonstances de temps et de lieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.


Pr Benoît Vallet